



**La Déléguée interministérielle**

N/REF : FC/CC/AA/CD - 202110022291

Paris, le 9 septembre 2021

**NOTE**

à l'attention de

Monsieur Olivier Véran,  
Ministre des solidarités et de la santé

Les assises de la psychiatrie constituent un rendez-vous important souhaité par le président de la République. Pour nourrir ces assises et apporter à ce débat national le regard d'un public particulièrement concerné par cette offre de santé, j'ai souhaité vous faire part des réflexions que ma délégation interministérielle porte, en lien avec les victimes et leurs représentants que je rencontre régulièrement.

Dans le contexte d'augmentation exponentielle des actes de violence envers les individus et envers les organisations que connaît la France depuis maintenant plusieurs années, la situation de l'offre de soins en psychiatrie et en santé mentale s'avère déterminante pour contribuer au maintien et au développement d'une prise en charge de qualité des victimes d'infractions pénales graves, au premier rang desquels les femmes et les enfants sont largement représentés malheureusement.

Ma délégation interministérielle porte la voix de ces victimes bien souvent extrêmement dépendantes des dispositifs mis en place sur le plan sanitaire et social. Victimes de violences intrafamiliales, d'exploitation sexuelle ou par le travail, victimes de conflits, l'ensemble de ces enfants et adultes a besoin d'une offre en psychiatrie et pédopsychiatrie présente dans l'ensemble des territoires, formée aux spécificités du psycho traumatisme et pouvant s'appuyer sur une médecine de premier recours également formée et mobilisable dans la détection et le repérage précoce des troubles de santé mentale.

**1) Investir dans la formation des psychiatres et pédopsychiatres en renforçant l'attractivité de cette discipline**

La psychiatrie constitue l'une des spécialités médicales les plus complètes et centrales dans la prise en charge en santé d'une population, tant par sa pratique et ses connaissances très larges qu'elle requiert que dans les liens qu'elle doit créer avec les autres acteurs du parcours de santé. Or, cette spécialité médicale souffre depuis plusieurs années d'un déficit d'attractivité continu qui conduit à une pénurie de professionnels formés pour prendre en charge les maux des enfants, des adolescents et des adultes.

.../...

L'absence de praticiens universitaires spécialisés dans la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est à ce titre particulièrement préjudiciable en ce sens qu'elle renforce à moyen et long terme la faiblesse de la démographie médicale constatée pour ces professionnels. Les stages de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent restent insuffisamment choisis par les internes : les raisons sont multiples (craintes sur des carences d'encadrement du fait des problèmes de démographie médicale, pas d'attractivité des conditions de formation et d'enseignement dans les services d'accueil, pas d'attractivité des terrains de stages pour fidéliser les internes, absence de partenariats effectifs entre pédopsychiatrie, pédiatrie et urgences pour sécuriser les pratiques professionnelles, pas ou peu de valorisation de la recherche dans le domaine de la psychiatrie et a fortiori dans celui de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, etc.).

En outre, une politique de communication volontariste de la part du ministère chargé de la santé sur cette spécialité médicale manque.

## **2) Renforcer l'offre de soins en santé mentale au bénéfice des Français par la généralisation de la prise en charge par l'assurance maladie des soins de psychothérapies**

La majorité des problèmes de santé mentale débute pendant l'enfance. Ils sont d'autant plus susceptibles d'impacter l'avenir de l'enfant qu'ils ne sont pas détectés ou traités de manière précoce. Les caractéristiques liées au mal-être et aux souffrances des jeunes est loin d'être exhaustive, sans oublier ni l'explosion actuelle des besoins des jeunes, amplifiés par le contexte épidémique et qui augure des besoins durables de soins ni les questions essentielles des maltraitances, qui elles aussi requièrent une intervention du fait des répercussions psychiques.

En France, pour environ deux cent mille enfants qui auraient besoin de soins, seuls six cent pédopsychiatres (deux fois moins qu'il y a dix ans) sont disponibles. Cet état de fait entraîne des délais d'accès aux soins trop longs et préjudiciables pour les patients et leurs familles. À cela s'ajoutent des capacités d'hospitalisation et de prise en charge ambulatoire très inégalement réparties sur le territoire.

Présents en secteur libéral mais également dans les associations, notamment d'aide aux victimes, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, l'intégration des psychologues dans le parcours de soins coordonné permettrait de redonner de nouvelles possibilités de traitement à des personnes souvent victimes d'une offre de santé mentale inégalement répartie en France.

À l'image de ce qui a été engagé par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et le ministère de la santé pour mieux articuler le travail des psychologues et des psychiatres en travaillant sur la continuité des parcours, la généralisation de la prise en charge par l'assurance maladie des thérapies non médicamenteuses pour les troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée doit être envisagée dès à présent.

Il s'agit de répondre à l'exigence de mieux repérer, de mieux prendre en charge et de façon plus précoce les troubles psychiques – notamment chez les enfants et les adolescents – par une offre de soins plus accessible sur l'ensemble du territoire. Il s'agit également de renforcer le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la prévention, le repérage et les parcours de soins, et de renforcer la coopération avec les acteurs sociaux et médico-sociaux. Ces points sont fondamentaux dans l'accompagnement des victimes dans leur parcours de résilience.

... / ...

### **3) Continuer le renforcement des centres et équipes spécialisés dans la prise en charge du psycho traumatisme**

La prise en charge des psycho traumatismes bénéficie d'une organisation récente, qui s'est structurée en peu de temps, avec un centre national, le centre national de ressources et de résilience (CN2R), créé en février 2019, et des centres régionaux (CRP).

Le CN2R a su, malgré ces mois de crise sanitaire, se structurer et monter en puissance pour déployer son projet : celui de construire et d'animer le réseau des centres régionaux de psycho traumatisme d'une part, et de valoriser les bonnes pratiques de prise en charge et contribuer à la formation des professionnels dans les territoires aux exigences de cette prise en charge.

Par ailleurs, nous savons qu'une offre de qualité dans la prise en charge du psycho traumatisme passe par la pluridisciplinarité et la synergie des différentes thérapeutiques proposées au bénéfice des victimes de ces troubles, c'est pourquoi il est également important d'enrichir les équipes régionales des centres régionaux de psycho traumatisme d'autres types de professionnels comme les psychomotriciens, les travailleurs sociaux mais également en termes de back office d'ingénieurs réseau, etc.

Si la France a su innover et investir dans cette prise en charge suite à l'augmentation ces dernières années des actes de violence collectifs et individuels, cet investissement doit être maintenu et amplifié, sur le plan financier et humain, pour que ces professionnels puissent répondre aux missions qui leur ont été confiées et qui sont centrales dans le parcours de résilience des individus et de la société.



**Frédérique CALANDRA**

Copie :

Professeur Frank BELLIVIER  
Délégué à la santé mentale et à la psychiatrie  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07